



Service périscolaire  
Ville de Saint-Etienne de Saint-Geoirs

Acceptation du règlement intérieur 2023 – 2024

(consultable sur le site internet de la ville)

Nous soussignés Mme \_\_\_\_\_ et M.  
reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur du service  
périscolaire la Licorne de la commune de St-Etienne de St-Geoirs.

Nous nous engageons à le respecter et reconnaissons avoir pris connaissance des  
sanctions possibles en cas de non-respect de celui-ci.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature mère :

Signature père :

Ou le cas échéant

Signature responsable légal n°1 :

Signature responsable légal n°2 :